

ZETA
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros
67 rue Charles Lindbergh – 76520 BOOS
RCS ROUEN 823 169 586

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

1^{ER} JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le premier juin,

A neuf heures,

Les associés de la société ZETA, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros divisé en 100 actions de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au cabinet FORTIUM CONSEIL sis à BOIS-GUILLAUME (76), 75 allée Paul Langevin, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Madame Véronique ROUSSEL, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Pascal ROUSSEL est désigné en qualité de Secrétaire.

Assistant également à la réunion :

- Madame Karine MALLEVILLE – Expert-Comptable Cabinet NORMECO
- Me Patrick MOUCHET – Avocat – Cabinet FORTIUM CONSEIL.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion de la Présidente et le rapport spécial de la Présidente sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 60 865 Euros en totalité au compte "Autres réserves".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de rémunération de Madame Véronique ROUSSEL en qualité de Présidente au titre de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer de rémunération à Madame Véronique ROUSSEL au titre de son mandat de Présidente, pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022.

Toutefois, Madame Véronique ROUSSEL pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précédent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Véronique ROUSSEL



Le Secrétaire
Pascal ROUSSEL



ZETA
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros
67 rue Charles Lindbergh – 76520 BOOS
RCS ROUEN 823 169 586

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
1^{ER} JUIN 2022

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2021, l'activité de la Société a été la suivante :

Les produits d'exploitation ont représenté 190 134 Euros contre 204 477 Euros pour l'exercice précédent.

Dans le même temps, les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 96 182 Euros contre 111 619 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 93 952 Euros.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 60 865 Euros.

- Analyse de l'évolution des affaires

La Société a poursuivi l'exploitation du bien immobilier qu'elle donne à bail à la société AUDITECH INNOVATIONS.

Les loyers ont représenté un produit de 181 298 Euros contre 179 956 Euros pour l'exercice précédent.

Nos produits d'exploitation sont toutefois en baisse en raison de la comptabilisation l'exercice précédent d'un transfert de charge au titre du remboursement de l'assurance.

S'agissant de nos charges d'exploitation, celles-ci sont inférieures d'environ 15 000 Euros par rapport l'exercice précédent (en raison notamment des honoraires qui avaient été comptabilisés pour 20 768 Euros).

Notre excédent brut d'exploitation s'établit ainsi à 164 121 Euros contre 147 341 Euros pour l'exercice précédent.

Notre résultat d'exploitation est sensiblement égal à celui de l'exercice précédent.

Le résultat net d'un montant de 60 865 Euros est satisfaisant et permet à la Société de poursuivre son désendettement.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

- Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

En ce qui concerne l'exercice ouvert de 1^{er} janvier 2022, nous poursuivons la gestion de notre patrimoine immobilier.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 181 298 Euros contre 179 956 Euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 0,74%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 8 836 Euros contre 24 520 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -63,96%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 9 308 Euros contre 28 181 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -66,97%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 7 870 Euros contre 4 434 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 77,49%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 79 004 Euros contre 79 004 Euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 96 182 Euros contre 111 619 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -13,83%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 93 952 Euros contre 92 857 Euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 1,18%.

Compte tenu d'un résultat financier de -17 107 Euros (-18 300 Euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 76 845 Euros contre 74 557 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,06%.

Après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 15 980 Euros contre 15 920 Euros pour l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 60 865 Euros contre un bénéfice de 58 637 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 3,79%.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 652 640 Euros contre 1 739 538 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,99%.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 60 865 Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en totalité au compte "Autres réserves".

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 176 326 Euros.

- Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinque du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

- Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

- Mandat de la Présidente de la Société

Madame Véronique ROUSSEL a été nommée en qualité de Présidente de la Société aux termes des statuts constitutifs en date du 14 octobre 2016, et ce, pour une durée indéterminée.

- Rémunération de la Présidente

Nous vous proposons également de statuer sur la rémunération de la Présidente.

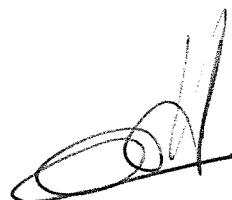
* *

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Véronique ROUSSEL

Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Véronique Roussel".

ZETA
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros
67 rue Charles Lindbergh – 76520 BOOS
RCS ROUEN 823 169 586

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENTE

SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

1^{ER} JUIN 2022

- Exercice clos le 31 décembre 2021 -

Madame, Monsieur,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Conformément aux statuts de notre Société, nous vous indiquons que se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après, conclues au cours d'exercices antérieurs :

PREMIERE CONVENTION

Une convention de gestion centralisée de trésorerie, conclue le 20 septembre 2017, a pris effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2017 entre la société HELIOS DEVELOPPEMENT, la société AUDITECH INNOVATIONS, la société GmbH AUDITECH INNOVATIONS et la société ZETA.

Le taux de rémunération des avances est fixé contractuellement à 1 %.

A ce titre, la société HELIOS DEVELOPPEMENT a consenti à la Société une avance de trésorerie dont le montant, au 31 décembre 2021, s'élevait à 469 411 Euros.

Ces sommes ont été productives d'intérêts au taux de 1 %.

Les intérêts, qui ont constitué une charge pour la Société, se sont élevés au 31 décembre 2021, à la somme de 4 648 Euros.

DEUXIEME CONVENTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08 octobre 2018, la Société a donné à bail à loyer au profit de la société AUDITECH INNOVATIONS, dont Monsieur Ludovic ROUSSEL est indirectement associé et Président, et dont Madame Véronique ROUSSEL est Directrice Générale, les locaux dépendant d'un ensemble immobilier situé 67 rue Charles Lindbergh – 76520 BOOS.

Ce bail a été consenti et accepté pour une durée de NEUF années entières et consécutives, ayant commencé à courir rétroactivement le 1^{er} mai 2018 pour se terminer le 30 avril 2027.

Outre diverses charges et conditions, ce bail a été consenti moyennant un loyer principal annuel hors taxes hors charges de 174 000 Euros, payable mensuellement et d'avance et révisé automatiquement chaque année à la date anniversaire en fonction de la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'INSEE.

Le montant des loyers comptabilisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à la somme de 181 298,48 Euros HT.

Les charges locatives ont été refacturées au cours de l'exercice pour un montant de 1 452,67 Euros.

La taxe foncière a été refacturée pour un montant de 7 383 Euros.

TROISIEME CONVENTION

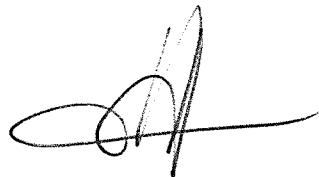
Une autorisation mise à disposition de locaux a été consentie par la Société à la société HELIOS DEVELOPPEMENT aux fins d'installer son siège social à BOOS (76), 67 rue Charles Lindbergh.

* *

Il vous appartiendra de statuer sur le présent rapport et de vous prononcer sur les conventions qui y sont énoncées.

Véronique ROUSSEL

Présidente



ZETA
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros
67 rue Charles Lindbergh – 76520 BOOS
RCS ROUEN 823 169 586

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

1^{ER} JUIN 2022

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 60 865 Euros en totalité au compte "Autres réserves".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

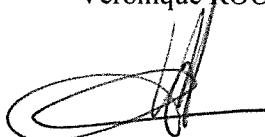
VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1^{ER} JUIN 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

Certifié conforme

La Présidente

Véronique ROUSSEL

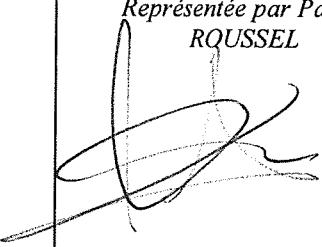


ZETA
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros
67 rue Charles Lindbergh – 76520 BOOS
RCS ROUEN 823 169 586

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

1^{er} JUIN 2022

FEUILLE DE PRESENCE

N°	ASSOCIES	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL - SIGNATURE
1	HELIOS DEVELOPPEMENT 67 rue Charles Lindbergh – 76520 BOOS RCS ROUEN 802 844 506	49	49	<i>Représentée par Pascal ROUSSEL</i> 
2	Véronique ROUSSEL 41 allée des deux fermes 76160 SAINT-MARTIN-DU- VIVIER	51	51	
	==== Totaux ===	100	100	====

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs, arrêtée à l associés présents ou représentés possédant ensemble 100 droits sociaux

Le Président

Véronique ROUSSEL





Greffre du tribunal de commerce de Rouen
CS 90531 - 49 rue Duguay-Trouin 76005 ROUEN CEDEX 2
Téléphone : 0235700860
www.greffre-tc-rouen.fr - www.infogreffre.fr

CANA/2016 B 01277

Me Alexandre DALION
75 ALLÉE PAUL LANGEVIN
76230 BOIS-GUILLAUME

Nos références : CANA/2016 B 01277

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : ZETA

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

67 RUE CHARLES LINDBERGH
76520 BOOS

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 823169586 R.C.S Rouen

Le greffier soussigné constate le 08/06/2022 le dépôt, enregistré sous le numéro 2022/3739, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2021

Récépissé délivré le 08/06/2022

Le greffier
Maître Georges CLERC





Date : 08/06/2022
FACTURE N° : 202206/16858

Facturé à
Me Alexandre DALION
75 ALLÉE PAUL LANGEVIN
76230 BOIS-GUILLAUME
Vos réf. : 3054648/CC

BIL * 2022/3739 * 2016B01277 * CANA * 823169586

Me Alexandre DALION
75 ALLÉE PAUL LANGEVIN
76230 BOIS-GUILLAUME

Montants en euros. Tarifs fixés par les décrets n° 2007-812 du 10 mai 2007, n° 2016-230 du 26 février 2016, n° 2018-200 du 23 mars 2018 et n° 2020-179 du 28 février 2020

Libellé	Qté	Emol HT	Port	Débours non soumis				
				BODACC	INPI	Journal	Huissier	Emol ext
Dépôt de comptes annuels ZETA - 823 169 586 - Ex. 2021 - n°2022/3739	1	11,17			5,45			
(21-50) Dépôts de comptes annuels	1	5,58						
Taxe INPI relative à un dépôt de comptes annuels	1				5,45			
(21-141) Rédaction des avis d'insertion au BODACC des certificats de dépôt de comptes annuels	1	4,46						
(21-2) Certificat	1	1,13						
Remise par voie électronique sécurisée ZETA - 823 169 586 - Ex. 2021 - n°2022/3739	1	1,68						
(902) Remise par voie électronique sécurisée	1	1,68						
Taxe BODACC dépôts des comptes annuels ZETA - 823 169 586 - Ex. 2021 - n°2022/3739	1			25,00				
(835) Taxe BODACC dépôt des comptes annuels	1			25,00				
SOUS-TOTAL		12,85	0,00	25,00	5,45	0,00	0,00	0,00
					TOTAL HT			12,85
					TVA 20,00 %			2,57
					TOTAL DÉBOURS NON SOUMIS			30,45
					TOTAL TTC			45,87

Opération inscrite sur votre compte client : 4100233